

## Certificat d'Analyse(s)

Propriétaire : DROUOT Hélène

**DROUOT Hélène**

Elevage :

Demandeur : DROUOT Hélène

Organisation : PRO

Préleveur : LEGER Caroline (15629)

94370 SUCY EN BRIE

Date de prélèvement : 26/06/2019

Date de réception : 28/06/2019

Nombre de prélèvements : 1

Nature des prélèvements : Buccal (brossette)

Espèce : CHAT

Race : MCO - Maine Coon

Date de naissance : 10/03/2019

Sexe : Femelle

### Pyruvate Kinase Deficiency (Pkdef)

Date d'exécution : 04/07/2019

Identification	Autres informations	Résultat
1 Code ADN : FC23661 Nom : PURR PLE FAIRY S PENTAGRAM Puce : 250269608250909		PORTEUR (+/-)

La présence de la mutation *c.693+304G>A* présente sur le gène *PKLR* est recherchée.

Cette mutation est responsable du Déficit en pyruvate kinase (PKDef) chez les chats de races : Abyssin/Somali, Bengal, Mau Egyptien, LaPerm, Maine Coon, Norvégien, Savannah, Sibérien, Singapura, Ocicat, Domestic longhair et shorthair.

Cette mutation se transmet de manière autosomique récessive ; Seuls les individus ayant reçu 2 allèles mutés (génotype -/-) sont considérés comme atteints par la maladie. Les individus ayant reçu un seul allèle muté (génotype +/-) sont considérés comme porteur de la maladie - ils ne développeront pas la maladie mais ont 50% de chance de transmettre héréditairement la mutation à leurs descendants. Les individus ne possédant pas d'allèles mutés (génotype +/+) sont considérés comme sains.

NORMAL (+/+): animal homozygote normal, non porteur de la mutation

PORTEUR (+/-): animal hétérozygote porteur de la mutation

ATTEINT (-/-): animal homozygote atteint

Fait à Loudéac, le 09/07/2019

Anne-Sophie Guyomard  
Technicienne PCR



Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.  
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

## Certificat d'Analyse(s)

Propriétaire : DROUOT Hélène

Elevage :

Demandeur : DROUOT Hélène

Organisation : PRO

Préleveur : LEGER Caroline (15629)

**DROUOT Hélène**

94370 SUCY EN BRIE

Date de prélèvement : 26/06/2019

Date de réception : 28/06/2019

Nombre de prélèvements : 1

Nature des prélèvements : Buccal (brossette)

Espèce : CHAT

Race : MCO - Maine Coon

Date de naissance : 10/03/2019

Sexe : Femelle

### Cardio-Myopathie Hypertrophique (HCM-MC)

Date d'exécution : 04/07/2019

Identification	Autres informations	Résultat
1 Code ADN : FC23661 Nom : PURR PLE FAIRY S PENTAGRAM Puce : 250269608250909		NORMAL (+/+)

La présence de la mutation A31P présente sur le gène MyBPC3 est recherchée.

Cette mutation est responsable de la Myocardiopathie hypertrophique (HCM) chez les chats de race Maine Coon.

Cette mutation se transmet de manière autosomique dominante : Les individus ayant reçu un allèle muté pourront développer la maladie plus ou moins tard et avec une intensité différente. Les individus ne possédant pas d'allèles mutés (génotype +/+) sont considérés comme sains.

NORMAL (+/+) : animal homozygote normal, non porteur de la mutation

PORTEUR (+/-) : animal hétérozygote porteur de la mutation

ATTEINT (-/-) : animal homozygote atteint

Fait à Loudéac, le 09/07/2019

Anne-Sophie Guyomard  
Technicienne PCR



Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.  
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

## Certificat d'Analyse(s)

Propriétaire : DROUOT Hélène

**DROUOT Hélène**

Elevage :

Demandeur : DROUOT Hélène

Organisation : PRO

Préleveur : LEGER Caroline (15629)

94370 SUCY EN BRIE

Date de prélèvement : 26/06/2019

Date de réception : 28/06/2019

Nombre de prélèvements : 1

Nature des prélèvements : Buccal (brossette)

Espèce : CHAT

Race : MCO - Maine Coon

Date de naissance : 10/03/2019

Sexe : Femelle

## Spinal Muscular Atrophy (SMA)

Date d'exécution : 04/07/2019

Identification	Autres informations	Résultat
1 Code ADN : FC23661 Nom : PURR PLE FAIRY S PENTAGRAM Puce : 250269608250909		NORMAL (+/+)

La présence de la mutation "140kb del (exons 4-6)" présente sur le gène LIX1 est recherchée.

Cette mutation est responsable de l'atrophie musculaire spinale (SMA) chez les chats de race Maine Coon.

Cette mutation se transmet de manière autosomique récessive ; Seuls les individus ayant reçu 2 allèles mutés (génotype -/-) sont considérés comme atteints par la maladie. Les individus ayant reçu un seul allèle muté (génotype +/-) sont considérés comme porteur de la maladie - ils ne développeront pas la maladie mais ont 50% de chance de transmettre héréditairement la mutation à leurs descendants. Les individus ne possédant pas d'allèles mutés (génotype +/+) sont considérés comme sains.

NORMAL (+/+): animal homozygote normal, non porteur de la mutation

PORTEUR (+/-): animal hétérozygote porteur de la mutation

ATTEINT (-/-): animal homozygote atteint

Fait à Loudéac, le 09/07/2019

Anne-Sophie Guyomard  
Technicienne PCR



Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.  
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

## Certificat d'Analyse(s)

Propriétaire : DROUOT Hélène

Elevage :

Demandeur : DROUOT Hélène

Organisation : PRO

Préleveur : LEGER Caroline (15629)

**DROUOT Hélène**

94370 SUCY EN BRIE

Date de prélèvement : 26/06/2019

Nombre de prélèvements : 1

Espèce : CHAT

Date de naissance : 10/03/2019

Date de réception : 28/06/2019

Nature des prélèvements : Buccal (brossette)

Race : MCO - Maine Coon

Sexe : Femelle

## Génotypage sanguin par ADN

Date d'exécution : 04/07/2019

Identification	Autres informations	Résultat
1 Code ADN : FC23661 Nom : PURR PLE FAIRY S PENTAGRAM Puce : 250269608250909		nonb/nonb

*non-b/non-b: aucune allèle b détectée, groupe sanguin A ou AB - non-b/b : 1 allèle b détectée, groupe sanguin A ou AB - b/b : 2 allèles b détectées, groupe sanguin B.*

*Dans l'état actuel des connaissances, ce test est valable chez de nombreuses races de chats mais peut présenter des exceptions parmi les races suivantes : Angora turc, Ragdoll, Bengal, Chaussie, Savannah, Sibérien, Sphynx et European Shorthair.*

*Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.  
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé  
photographique intégral.*

Fait à Loudéac, le 09/07/2019

Anne-Sophie Guyomard  
Technicienne PCR

